

**COMMUNE DE LA COTE D'AIME**

**COMPTE RENDU DE REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 23 AOUT 2012**

Présents :	LOUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - GIRARD Sylvie - JOVET Joël - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle
Excusés:	GIRARD Gilles - NULLANS Marie Paule (pouvoir à OUDARD Michel)
Absents	COLLOMB Thierry - JULIE Sonia - PY Adéline - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - DOBIAS Serge
Secrétaire :	VILLIEN Gisèle

**1 - Emprunt CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE RHONE ALPES – 320 000 €**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'investissement pour l'année 2012. Il précise que, lors du vote du budget, un emprunt avait été inscrit pour permettre le financement de tous ces travaux, avec entre autres, la rénovation du refuge de La Balme.

Des demandes ont été réalisées auprès d'établissements financiers. La proposition de financement de la Caisse d'Epargne des Alpes a été retenue, soit 320 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Pour financer les travaux d'investissement et notamment la rénovation du refuge de La Balme,

- Contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant ..... 320 000.00 euros
  - Durée ..... 15 ans
  - Type de taux ..... fixe
  - Echéances ..... dégressives (amortissement constant du capital)
  - Taux d'intérêt ..... 4.440 %
  - Périodicité ..... trimestrielle
  - La commission d'engagement s'élève à .....1000 euros
- Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable,
- Approuve les conditions financières telles que décrites,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 23 août 2012

Le Maire,

M. OUDARD